N'achetez que le **SANT PERRIN** le meilleur le plus coupé et le plus élégant. Seule maison de vente à Roubaix : *LECRY-DUPONT*, 24, Gde-Rue; à Tourcoing : *BROUX-DETROY*, 7, r. Carnot. 77905d

TOURCOING

Le perfectionnement de l'apprentissage

Une proposition de M. Dron, député-maire

Une dépêche de Paris nous informe que M. Dron, député, maire de Tourcoing, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi sur l'organisation de l'apprentissage par les cours de perfectionnement.

Aux termes de cette proposition, les chefs d'établissements industriels ou commerciaux sont tenus de veiller à ce que les jeunes gens ou jeunes filles de moins de 18 ans, employés par eux, reçoivent les notions indispensables à l'exercice de leur profession.

Ils ne peuvent employer que ceux qui suivent régulièrement les cours professionnels collectifs visés par la présente loi ou des cours analogues créés par eux-mêmes, qui seraient agréés, contrôlés et présenteraient les garanties stipulées à l'article 11. La proposition règle l'administration des cours, fixe le délai de création et le programme des cours.

Important vol de laine rue du Collecteur

A la filature Masurel-Leclercq. — La laine retrouvée. — Une arrestation

Au cours de la nuit de lundi à mardi, un vol de laine a été commis à la filature de laine de MM. Masurel-Leclercq et fils, rue du Collecteur.

Des cambrioleurs, après avoir fracturé une porte donnant sur la rue du Jura, ont pénétré dans la filature. Ils ont fracturé une seconde porte, celle de la forge. Entrant dans la filature, ils ont dérobé quarante-trois bobines de laine peignée pesant environ trois cents kilos, et valant neuf cents francs.

Un peu avant minuit, un jeune homme habitant le quartier du Virolois, Vincent Vercamer, passant rue du Jura, aperçut, le long du mur de la filature de MM. Masurel-Leclercq et fils, une baladeuse qu'il reconnut comme étant celle qui avait été dérobée durant la soirée devant l'habitation de son frère Jules, marchand de légumes au numéro 61 de la rue du Jura. Il prévint son frère et tous deux revinrent pour chercher la voiture à bras.

Ils furent assez surpris de remarquer que la baladeuse était à nouveau disparue. Elle ne pouvait être loin. Ils circulèrent dans les rues du quartier du Pont-des-Piats recherchant la baladeuse fantôme. Après de vaines recherches, M. Jules Vercamer allait rentrer chez lui. Dans la rue, il retrouva la voiture qui avait un brancard brisé. Intrigué, il informa la police.

Mardi, le directeur de la filature constata le vol des bobines et informa également M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement.

Le magistrat ouvrit aussitôt une enquête. Mis au courant des aventures de la baladeuse, il en conclut que celle-ci avait dû servir au transport de la laine volée. Les bobines ne pouvaient être loin, puisque moins d'une demi-heure s'était écoulée, entre l'instant où M. Vincent Vercamer aperçut la baladeuse et le moment où son frère, Jules, la retrouva un brancard brisé.

Au cours de son enquête, M. Niederst apprit également que des hommes avaient déposé de mystérieux colis chez M. Victor-Adolphe Deberdt, 30 ans, menuisier-charpentier, rue Saint-Joseph, cour Catteau. Une perquisition faite à cette adresse amena la découverte des quarante-trois bobines volées à la filature de la rue du Collecteur.

Deberdt était absent. Des agents de sûreté se mirent à sa recherche et l'arrêtèrent sur le territoire de Roubaix.

Devant M. Niederst, le charpentier a reconnu que des hommes habitant le Mont-à-Leux étaient venus chez lui et avaient demandé de remiser les bobines, dont il ignorait la provenance. Il ne peut désigner ces hommes dont un seul était connu de lui.

Ces explications n'ont nullement satisfait le magistrat enquêteur. Il a maintenu l'arrestation de Deberdt qui sera déféré au Parquet, sinon comme auteur principal du cambriolage, du moins comme recéleur.

La femme de Deberdt qui est sur le point d'être mère pour la quatrième fois, a été laissée en liberté.

SYNDICAT DES CABARETIERS ET DEBITANTS DE BOISSONS DE TOURCOING ET SA BANLIEUE. — Le Syndicat des cabaretiers et débitants de boissons a fait distribuer une circulaire annonçant que tout le monde se conforme à la décision prise par la Fédération Nord et Nord-Est.

QUATRE ARRESTATIONS POUR FRAUDE. — Les douaniers du Touquet ont arrêté Eugène Couplet, 26 ans, peigneur, à Roubaix, qui conduisait à la frontière, deux chiens de forte race, destinés à la contrebande. Les chiens ont été abattus et leur conducteur transféré à Lille.

D'autre part, le brigadier Lapart et le préposé Billet, de la même brigade ont mis en état d'arrestation Adolphe Battens, 15 ans et demi, bâcleur, né à Roubaix, sans domicile fixe qui colportait un kilo de tabac en poudre et quatre kilos cent grammes d'allumettes, le tout valant trente et un francs.

Enfin, le sous-brigadier Roisin et le préposé Dauwé, également du Touquet, ont arrêté Georges Reuter, 22 ans, cuisinier, rue des Robleds, 24, à Lille, et Gustave Pitot, 20 ans, journalier, rue des Pénitents, cour Dassouville, à Lille. Ces deux hommes colportaient ensemble trente-deux kilos de café vert valant quatre-vingt-seize francs.

Ces trois derniers fraudeurs seront transférés, à Lille aujourd'hui.

Belle Maison à louer, 23, r. Vélodrome, Tg. 77931

VOL D'UNE BALADEUSE. — Des malfaiteurs ont dérobé au cours de la nuit dernière, la baladeuse de M. Alphonse Dervaux, marchand de légumes, rue de Roncq, 341. Cette baladeuse était remisée dans un champ attenant à l'habitation de M. Dervaux.

Une enquête est ouverte par M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement.

POUR L'HYGIENE ET L'ECONOMIE. — Chauffez-vous avec les merveilleux foyers **Ringot-Engelo** de Lille. Pour éviter les contrefaçons, exiger le nom **Engelo**. 327.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Félix Demulemeester, M. Jules Courtecuisse, 21 ans, demeurant rue d'Austerlitz, un teinturier, M. Jules Courtecuisse, 21 ans, demeurant rue d'Austerlitz, a été blessé par médica droit par le cercle d'un seau. Huit jours de repos. Docteur Dechert. — Au peignage Yve Peronn-Leman et fils, rue de Roubaix, un débourreur, M. Charles Ramstred, 20 ans, rue de Courtrai, 314, en levant une balle, s'est fait un hématome. Dix jours de repos. Docteur Aerts. — Un hématome de peine au service de M. Valentin, entrepreneur de manutention, M. Prosper Kruplande, rue de Flandre 18, à Courtrai, en déchargeant un wagon de fers, a reçu un lingot de plomb sur le pied droit. M. le docteur Beulque a constaté une forte contusion au cou de pied. Douze jours de repos.

MOUVAUX

POUR LES PAUVRES. — Une distribution de charbon sera faite aux indigents aujourd'hui mercredi par les soins du Bureau de bienfaisance.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la distillerie de MM. Cornille et Decottignies, M. Charles Deroeux, 26 ans, rue Carnot, à Mouvaux, a été légèrement brûlé au côté gauche par un jet de vapeur alors qu'il ouvrait un robinet. Quinze jours de repos; docteur Butruille.

HALLUIN

LES GRÉVISTES contre le Bureau de Bienfaisance

Nous avons reçu, au sujet des incidents que nos lecteurs connaissent, la lettre suivante, émanant de MM. Louis Charle et Alphonse Cinqualbre, administrateurs du Bureau de bienfaisance :

Halluin, le 28 décembre 1909.

Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix ».

Des explications recueillies par votre reporter près de M. le Maire de la ville d'Halluin, ainsi que chez divers conseillers municipaux, et que votre journal a publiées, il résulterait :

« Que le Conseil municipal, dans sa séance du 10 décembre, n'a jamais voulu venir en aide aux « grévistes » halluinois.

» Néanmoins, en tant que nécessiteux, les « grévistes » doivent participer aux secours votés.

» De plus, la délibération du Conseil a été reconnue peu explicite pour ne pas créer un précédent. »

C'est devant cet imbroglio que le Bureau de bienfaisance s'est trouvé, malgré que notre délibération de novembre insistât pour avoir une attribution précise dans le cas où des secours seraient votés.

Comprenne qui pourra; quant à nous, nous y renonçons.

En vous priant d'insérer cette lettre, recevez, Monsieur le Directeur, nos salutations empressées.

A. Cinqualbre, L. Charles.

LILLE

UNE LACHE AGRESSION. — Au cours de la nuit de lundi à mardi, le camionneur François Mœrman, passait rue du Marais-de-Lomme, à Lille, regagnant son domicile. Soudain il buta contre le corps d'un homme étendu dans la boue.

Le camionneur s'aperçut avec une émotion bien compréhensible que c'était un soldat dont la tête, la figure et les vêtements étaient couverts de sang.

Transporté aussitôt dans un estaminet voisin, le blessé y fut ranimé. Il déclara alors qu'il avait été attaqué vers minuit à la sortie du cabaret « Au Petit Tonneau » et blessé par son agresseur à la tête.

Permissionnaire de cinq jours du 33e de ligne à Arras, l'infortuné se nomme Jules Castelain, et demeure chez son frère, rue Neuve, cour Loppé, à Lomme. C'est là que Mœrman le reconduisit. Mardi, M. le docteur Decottignies vint le visiter et constata une grave blessure fendant la tempe gauche et écrasant l'artère.

L'agresseur serait un nommé Léon Denève, journalier, avenue de Bretagne, 48. Il est activement recherché.

Dans la journée de mardi, sur la demande de son frère, qui est chargé de famille, Jules Castelain a été transporté à l'hôpital militaire.

Communications

ROUBAIX. — **Choral St-Michel (42, rue d'Alsace).** — Jeudi à huit heures et demie du soir, répétition générale de tous les membres, pour la prochaine exécution.

— **Modern's-Club.** — Jeudi, à huit heures, réunion des sociétaires, au siège 28, rue Jeanne-d'Arc.

— **Union des Travailleurs.** — Aujourd'hui mercredi, à huit heures, répétition au local. (Mêmes dispositions que la semaine dernière.)

NECROLOGIE

— Les funérailles de M. Eugène Velletet, directeur du buffet de la gare, une des personnalités les plus connues de Lille, ont été célébrées mardi matin, à onze heures, en l'église Saint-Maurice, au milieu d'une nombreuse affluence.

AVIS : Le Coin Doré, 26, rue Nationale, Lille, fournit toujours bijouterie, horlogerie, joaillerie, 40 °/° meilleur marché que partout ailleurs et donne une prime à tout acheteur. 77729

Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

Une rue à paver

Roubaix, 28 décembre 1909.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Veuillez prêter l'hospitalité de vos colonnes aux réclamations des habitants du Cul-de-Four.

Depuis que Roubaix existe, la rue des Récollets n'a toujours été qu'un terre-plein malsain, laissant à désirer au point de vue de l'hygiène; les habitants de ce populeux quartier voyaient hier dans votre journal, en première page, votre gravure et l'annonce : Nos Municipalités, à Roubaix et à Tourcoing, s'occupent à décorer nos rues et nos boulevards d'arbres bienfaisants. Il faut les en louer dites-vous.

A ce propos, les habitants de la rue des Récollets, se démènent non sans raison et sollicitent l'intervention de notre Municipalité roubaisienne, l'invitant avant de planter des arbres sur les boulevards extérieurs, de bien vouloir avant tout, songer à faire le pavage de ce tronçon de rue reliant la rue Daubenton à celle de la Basse-Masure. On ne saurait croire comme cette rue des Récollets est fréquentée par de nombreux ouvriers, obligés de patauger sur cette chaussée boueuse : cette rue ne se trouve pas très éloignée du Centre; elle n'a environ qu'une centaine de mètres de longueur, les nombreux passagers et habitants, en attendant mieux, se contenteraient d'un pavage en vieux grès.

Nous espérons que notre supplique sera entendue et prise en considération par notre Municipalité.

En vous remerciant, Monsieur le Directeur, pour la publicité de ces lignes, nous vous offrons nos civilités distinguées.

Un groupe d'ouvriers et habitants du quartier du Cul-de-Four.

Le travail de nuit en boulangerie

Roubaix, 28 décembre 1909.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

J'ai lu avec une vive surprise dans votre estimé journal que la Chambre de commerce de Roubaix venait d'émettre un vœu contre la loi Godart supprimant le travail de nuit en boulangerie.

De tous les côtés, cependant, et dans tous les partis politiques, on réclame cette réforme. Des personnalités comme le comte de Mun et Mgr Amette ont voulu apporter aux justes revendications des pauvres ouvriers boulangers l'adhésion des catholiques sociaux.

Aussi est-il véritablement attristant de voir la Chambre de commerce de Roubaix réclamer le maintien du régime actuel en invoquant un certain nombre de considérants inspirés par le plus dur et le plus païen des égoïsmes.

Comme industriel électeur de la Chambre de commerce, et comme catholique, je proteste contre ce vœu, ne voulant pas que les ouvriers boulangers puissent croire que les sentiments exprimés par cette assemblée sont ceux de tous les patrons de Roubaix.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements, mes civilités les plus distinguées.

Un patron.

La question scolaire

Wasquehal, 28 décembre 1909.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Voudriez-vous avoir la bonté d'insérer dans votre estimable journal, la communication suivante :

« Un garde est venu hier m'apporter de la part de M. Delcroix, directeur de l'école des garçons du Centre, une lettre où il dit en substance :

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous témoigner ma surprise de ce que vous n'avez pas répondu à l'invitation que je vous ai adressée il y a quelques jours, de venir vous expliquer au sujet du refus de votre fils d'apprendre certains livres de classe.

» En conséquence, je vous réitère l'invitation, espérant que cette fois vous voudrez bien vous y rendre.

» Recevez, Monsieur, etc..... »

J'apprends d'autre part que plusieurs pères de famille ont été l'objet d'une démarche et d'une invitation analogues.

Je suis à me demander depuis quand il entre dans les attributions des gardes-champêtres de se faire les commissionnaires dociles des maîtres d'écoles. Est-ce pour cela que nous les payons?

Je tiens de plus à dénoncer l'obstination des maîtres qui, en dépit de nos multiples protestations, laissent entre les mains des enfants des livres qui froissent nos convictions. J'invite les pères de famille à s'associer à ma résolution de ne cesser mes démarches qu'au jour où la neutralité légale sera rigoureusement observée.

Recevez, Monsieur le Directeur, etc....

Un père de famille.

Petite Correspondance

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

Un propriétaire C.J. — Il n'y a aucune loi qui limite la fortune. — *F.D.B.L.* 200. — Oui « Les Tarifs Douaniers » par Falatien. Prix : 6 francs. — *152 D.V.* — 1. Oui; 2. Oui; 3. Aux deux. — *E.H.T.* 73. — Nous ne connaissons pas le moyen de les faire disparaître complètement. — *I.G.T.* — 1. Oui, de préférence la veille; 2. Par carte, la veille également. — *Coco-Lisi-Croix.* — Au moyen d'un harpon. — *L.M.* 15. — Voyez un agent immobilier. — *Un bon cœur.* — Ce n'est pas une question d'argent; faites une démarche auprès du secrétaire de la rédaction. — *B.M.* 9. *D.L.* — On s'abstient ordinairement de visites hors les plus proches parents, et on envoie des cartes. — *G.M.B.H.* — Vous pouvez produire un certificat médical pour la constitution d'un dossier sanitaire. — *Petit vitrier.* — Ce n'est pas un droit. Tout le monde peut réclamer comme soutien de famille. — *Philibert de Tourcoing.* — 1. Non; 2. Présentez-vous à la Mairie de Tourcoing, Bureau Militaire, pour faire établir un dossier. — *J.V.* — Il peut choisir. S'il opte pour la Belgique, il devra répudier la nationalité française dans l'année de sa majorité. — *Ancien Pitou.* — Il vous reste une période de 17 jours à accomplir. — *Engagé militaire.* — 1. Pour l'avancement, cela dépend un peu de la chance; 2. Je n'en sais rien. Le soldat doit avoir une bonne conduite partout. — *Marliot Charles.* — Présentez-vous à la Mairie, Bureau Militaire, pour en demander une autre. — *Un entêté place de la Nation.* — Voyez M. Achille Rousseau, consul de Belgique. — *Un Belge ennuyé.* — 1° Demande sur papier timbré de 0.60, contenant l'engagement de payer les droits de sceau (175 fr. 25) ou énumérant les titres à une remise; (certificat de non imposition); 2° Acte de naissance (original et traduction). A défaut d'acte de naissance, il peut être produit un acte de mariage, indiquant le lieu et la date de la naissance; 3° Acte de naissance du père du postulant; 4° Justification des services militaires s'il y a lieu ou certificat d'extranéité; 5° Actes de naissance des enfants mineurs; 6° Justification d'une résidence ininterrompue en France pendant les dix dernières années (pièces officielles ou ayant date certaine, baux, quittance de loyer, patentes, livrets d'ouvriers, certificat de patron ou de propriétaires légalisés; 7° Actes de naissance et de mariage de la femme; 8° Demande de naturalisation ou de réintégration de la femme; 9° Actes de naissance des enfants *majeurs* qui désirent être naturalisés en même temps que leurs parents.

A.V. et H.L. 293. — Non.

Un lecteur assidu. — C'est en effet une erreur. C'est 10250 et non 10305.

6 GRANDS PRIX ★ HORS CONCOURS PARIS 1889 — RHUM CHAUVET

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX

— *Hippodrome-Théâtre.* — C'est samedi 1er janvier et dimanche 2, au théâtre de l'Hippodrome de Roubaix, qu'aura lieu la représentation de « Tire au Flanc ! », par la Tournée Edmond Souché, l'ex-administrateur de Frédéric Achard.

— **Théâtre de Roubaix (Fontenoy).** — Vendredi 31 décembre, en matinée, samedi 1er et dimanche 2 janvier (matinées à 3 h. 1/2, soirées à 8 h. 1/2) : cinq représentations, par la Tournée L. Kartal : « L'Entôleuse », pièce en cinq actes et six tableaux, de M. Pierre Séron.

La Tournée L. Kartal ne pourra donner que ces cinq représentations, son itinéraire étant rigoureusement arrêté et ses représentations de Roubaix étant encadrées par celles données actuellement au Kursaal de Lille et celles qui auront lieu ensuite au Théâtre Municipal d'Amiens.

La location est ouverte, dès aujourd'hui, 25, rue Richard-Lenoir.

— **Salle Artistique, 59, rue des Champs.** — Pour sa réouverture, la Direction de l'Universel Cinéma a réussi un coup de force. Il y a eu salle comble les deux jours de Noël.

Le programme choisi était des plus amusants et nombreux ont été les habitués à féliciter la Direction. Aussi, pour satisfaire sa nombreuse clientèle et sur la demande de plusieurs habitués, une dernière séance du même programme sera donnée ce soir.

TOURCOING

— **Théâtre Municipal de Tourcoing. — Direction : Santara frères (3e année).** — Jeudi 30 décembre, relâche pour répétition générale des « Saltimbanques ».

A l'occasion des fêtes de l'An : Vendredi 31 décembre, samedi 1er janvier (matinée et soirée), dimanche 2 janvier (matinée et soirée), et lundi 3 janvier 1910 : six grandes représentations du plus grand succès du Théâtre de la Gaîté : « Les Saltimbanques », opéra comique en trois actes et quatre tableaux, musique de Louis Ganne, avec le concours des Omer's, dans leur nouveau et fantastique numéro de tapis. Orchestre complet sous la direction de M. Flon.

Un service de tramways est assuré après le spectacle. La location est ouverte dès à présent pour ces représentations, au théâtre et au bureau de tabac de la Grande-Place. Matinées : Bureaux à 2 h. 1/2, rideau à 3 heures; Soirées : Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 heures.

INSTALLATIONS ELECTRIQUES complètes d'usines et d'appartem. Nombr. référ. sur place. **Decoulange et Loizeau.** Tél. 14.

SALLE ARTISTIQUE 59, Rue des Champs, Roubaix.

Ce soir, mercredi, à 8 heures, séance. Vu l'immense succès que l'Universel Cinéma a obtenu samedi et dimanche dernier, la Direction a décidé de donner une représentation à prix réduits tout en conservant le même programme des fêtes de Noël. Nul doute qu'il y aura salle comble, car la Direction a reçu de nombreuses sollicitation pour redonner cette séance. Prix d'entrée : Fauteuils, 0 fr. 50; secondes, 0 fr. 30. 77919d

NE PASSEZ PAS A LILLE sans regarder attentivement les étalages de **MINET FRERES** Tailleurs et chemisiers, 6, r. des Manneliers. (Grande-Place de Lille). Suprême élégance. 46

LA SAINTE-CÉCILE

WATTRELOS

— **Les Enfants de la Lyre** ont clôturé, dimanche dernier, leur fête de Sainte-Cécile, par une charmante fête de famille, suivie d'un banquet, auquel ont pris part les musiciens et leurs dames; il y avait 140 convives; au dessert, plusieurs scènes comiques ont été jouées par différents musiciens, aux applaudissements des convives. Qui contribué au succès de cette réunion : MM. C. Duquenne, Callens, Nuite, Ponteville, C. Glorieux et le sous-chef, M. A. Desbonnets. La note gaie avait été confiée à M. Auguste Taelmann, qui a obtenu avec « son voyage à Bruxelles », un véritable succès. On s'est séparé en se donnant rendez-vous pour le troisième dimanche de février.

RHUMATISÉS GOUTTEUX

Guérissez-vous en prenant l'**ELIXIR VINCENT** antigoutteux et antirhumatisme. — Dépôt à Roubaix : Phie Willot, 37, rue du Vieil-Abreuvoir. 21358

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mardi 28 décembre

Présidence de M. Godart, vice-président

Bris de vitres. — Dans la nuit du 25 au 26 décembre, trois individus ivres déambulaient au boulevard Gambetta, à Roubaix. Soudain, l'un d'eux, le sieur Henri Valcke, 20 ans, journalier à Roubaix, s'approcha du magasin de M. Augustin Verdière, 41 ans, serrurier, et d'un coup de pied donné volontairement il brisa une grande glace de la façade en plusieurs morceaux.

Le coup fait, les trois mauvais sujets prirent la fuite, mais M. Léopold Deleu, agent de police privée à Roubaix, se mit à leur poursuite et fut assez heureux pour arrêter Valcke. M. Verdière a subi un préjudice de 150 francs environ.

Valcke est condamné à 2 mois de prison et 5 fr. d'amende pour ivresse.

Affaires diverses. — 20 jours de prison et 5 fr. d'amende à Louis Deltour, qui a mendié et été trouvé en état d'ivresse à Tourcoing.

— 1 mois de prison à Louis Janssens, 26 ans, journalier à Roubaix, pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour.

AVIS : Le Coin Doré, 26, rue Nationale, Lille, fournit toujours bijouterie, horlogerie, joaillerie, 40 °/° meilleur marché que partout ailleurs et donne une prime à tout acheteur. 77730

NORD

LA VILLA D'UN LILLOIS CAMBRIOLÉE A MALO. — La villa « Germaine », appartenant à M. Thys, de Lille, qui avait été dévalisée l'année dernière a de nouveau reçu la visite des cambrioleurs, qui ont pris les tuyaux de plomb du bâtiment. Malheureusement pour eux, ils laissèrent un sac contenant une vingtaine de kilos, qu'ils se proposaient de revenir chercher plus tard. Les gendarmes surveillèrent la maison et, lorsque les cambrioleurs furent de retour ils furent aussitôt pincés. Ce sont deux jeunes gens, Maurice Delives, 16 ans, et Eversaerd, dit Rappé, 15 ans, remis récemment à ses parents par le tribunal.

INCENDIE A SAINT-PYTHON. — Un incendie s'est déclaré hier à Saint-Python dans une grange remplie de récoltes, appartenant à M. Lobry-Cloez, marchand de vaches, rue d'Haussy.

Le feu se propageant gagna bientôt une maison d'habitation qui appartient au même propriétaire. Ce ne fut bientôt plus qu'un immense brasier.

Les récoltes et les bâtiments sont assurés. La cause du sinistre est inconnue.

GRAVE ACCIDENT A AWOINGT. — Mme veuve Millot, née Catherine Laude, âgée de 70 ans, traversait le pont du chemin de fer, tandis qu'un lourd chariot de betteraves, attelé de deux chevaux et conduit par M. Fatoux, au service de MM. Deguilbont et Cie, s'engageait sur ce pont, venant à sa rencontre. L'avant-train du véhicule accrochant le panier de Mme Millot fit tomber la pauvre femme qui eut la jambe gauche broyée par l'une des roues du chariot.

On craint que l'amputation de la jambe fracassée ne soit nécessaire.

DÉCOUVERTE D'UN NOYÉ A CONDÉ. — On a retiré du canal de Mons, à Condé, le cadavre d'un inconnu.

On n'a rien trouvé sur lui permettant d'établir son identité. Son porte-monnaie renfermait 1 fr. 50.

Le cadavre paraît avoir séjourné environ trois semaines dans l'eau.

AVIS AUX CATHOLIQUES

Les Vignettes des Ecoles pour cartes de visite, doivent être collées sur la carte elle-même qui ne doit pas avoir de mots manuscrits. Dépôts chez les libraires : 0,80 les 30, et 3,00 le cahier de 300 Vignettes. Les personnes qui ont des bandes à dessins linéaires, usitées l'an dernier peuvent en toute sécurité, continuer à s'en servir. 77037

PAS-DE-CALAIS

UN DÉSESPÉRÉ S'OUVRE LA GORGE A AIRE-SUR-LA-LYS. — La femme Gambier se rendait au domicile de son mari, place du Château, quand, dans la seconde pièce, elle aperçut ce dernier gisant dans une mare de sang. Le désespéré, un sieur Augustin-François Gambier, né le 16 août 1874, à Blaringhem, s'était coupé la gorge avec un rasoir. La mort remontait à plusieurs jours.

LE BROUILLARD A BOULOGNE. — Dans la journée d'hier, un brouillard intense s'était abattu sur tout le littoral, rendant la navigation très difficile et causant plusieurs accidents.

Le paquebot « Onward », faisant le service des passagers de Folkestone à Boulogne, qui devait arriver à une heure et demie de l'après-midi, n'est entré au port qu'à six heures du soir, après avoir louvoyé quelque temps vers Etaples.

Le harenguier « Saint-Pierre », armateur Noël Delpierre, en effectuant sa rentrée au port, aborda le « 2223 », armateur Altazin Petit, et lui occasionna de sérieuses avaries.

POUDRE & CIGARETTES ESCOUFLAIRE contre **ASTHME** Bronchite Chronique EMPHYSEME et toutes les OPPRESSIONS *GUERISONS RADICALES* dans des cas où tous les autres remèdes avaient échoué. Mr CH. ESCOUFLAIRE, 1 BAUSIEUX (Eure) envoie GRATIS et FRANCO une BOITE d'ESSAI avec NOMBREUX CERTIFICATS de GUERISONS.

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Séance du 28 décembre

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Cooreman, président.

La mort de M. Tonnelier

M. le président fait part à la Chambre du décès de M. Tonnelier, député d'Anvers et fait son éloge. Il annonce qu'au nom de la Chambre, une lettre de condoléances sera adressée à la famille du défunt.

M. le ministre de l'intérieur, au nom du gouvernement, M. Delvaux, au nom de la gauche libérale et de la députation d'Anvers, M. Woeste, au nom de la droite, M. Denis, au nom de la gauche socialiste, s'associent aux regrets qui viennent d'être exprimés par M. le président.

Le personne de l'Etat et l'Exposition

La Chambre prend en considération une proposition de loi accordant des indemnités au personnel de l'Etat pendant la durée de l'exposition de 1910.

LA LISTE CIVILE DU ROI

M. du Bus de Warnaffe donne lecture du rapport qu'il a rédigé au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet.

M. Woeste fait une dissertation juridique dont le but est de démontrer que les objets mobiliers qui ont pu être acquis par la liste civile pour garnir les palais royaux sont devenus en réalité immeubles par destination et ne peuvent dès lors être enlevés pour être améliorés.

M. Destrée. — Très bien! Quand j'ai dit cela il y a quelques mois, j'ai été conspué.

M. Woeste. — D'après moi, il peut être intéressant de faire cette constatation pour mettre un terme aux controverses soulevées par des incidents récents.

Evidemment, si le roi Albert transporte du palais de la rue de la Science à l'un des palais royaux des objets mobiliers qui sont sa propriété il en restera propriétaire. Mais pour éviter des contestations, il sera bon de dresser un inventaire exact.

M. A. Delporte. — Très bien!

M. De Bunne demande au ministre des finances si la comtesse de Flandre et la princesse Clémentine conservent leur dotation?

M. Liebaert. — Ce sont là des questions toutes différentes. Elles font l'objet du budget des dotations. Aujourd'hui, nous discutons la liste civile du Roi.

M. De Bunne expose les raisons pour lesquelles il votera contre le projet.

M. du Bus de Warnaffe estime que les considérations présentées par M. Woeste manquent d'opportunité. La même question a été soulevée au sein de la commission spéciale, laquelle s'est refusée à s'en occuper.

M. Royer. — Le projet ne se justifie en rien. A quoi riment les 3.300.000 francs qu'on nous demande pour le Roi? Est-ce que la besogne qui lui est confiée est une besogne pénible, malsaine? (Exclamations.) C'est une charge excessive dont la nation ne reçoit pas la contre-valeur. Elle représente 60 centimes par tête d'habitant! Et 2 fr. 50 par ménage ouvrier!

M. Wauwermans. — Vous coûtez plus cher que cela à vos électeurs!

M. Royer. — Qu'est-ce que cette mauvaise plaisanterie?

L'orateur poursuit en cherchant tout ce qu'on pourrait faire avec 3.300.000 francs.

Est-il bien nécessaire de mettre à la disposition du Roi tant de palais et de châteaux, alors qu'il y a tant de pauvres diables qui n'ont pour se loger qu'une chambre? Ne vaudrait-il pas mieux les transformer en sanatorium pour les malheureux? (Exclamations.) On nous dit que le Roi fait largement la charité autour de lui, mais la nation n'a à s'en remettre à personne du soin de prendre des mesures de solidarité sociale et nous ne voulons pas de la charité qui tue la solidarité et la prévoyance.

Que nous parle-t-on de la « splendeur du Trône »? Elle s'accommoderait fort bien d'une liste civile moins élevée : voyez la Hollande, la Suède, la France, où le Président n'a que 600.000 francs.

M. du Bus de Warnaffe. — Et où les députés socialistes se font allouer 15.000 francs! (Longue hilarité.)

M. Royer. — En réalité, le Roi n'a pas de ces charges qui justifient de pareilles prébendes. La vérité est que nos rois font de grandes économies et réalisent, sur notre dos, des fortunes considérables. C'est tout cela qui nous conduit au pouvoir personnel, à l'absolutisme. Nous en avons eu la preuve dans un article publié par un journal de Bruxelles, article dans lequel M. Ed. Patriz, un des syndics de la presse parlementaire, a affirmé que lors des négociations pour la reprise du Congo, le Roi avait joué les plénipotentiaires. Ces plénipotentiaires choisis par les plus considérables du royaume n'ont su garder vis-à-vis du Roi ni dignité, ni indépendance!

Eh bien, messieurs, continuez. C'est vous qui par vos prétentions inconsidérées préparez les voies à la République démocratique. (Applaudissements sur les bancs de l'extrême-gauche.)

M. Denis se livre à des calculs de statistique pour établir ce que représentent dans le monde les listes civiles payées aux chefs d'Etat.

M. Janson. — J'ai contribué de tous mes efforts à l'avènement de la démocratie. J'ai lutté à travers tous les obstacles pour le triomphe du suffrage universel. J'ai toujours dit qu'il faut se préoccuper du sort des humbles. Mais ce n'est pas le moment de discuter toutes ces questions. Il ne s'agit que de la liste civile et moi qui me suis rallié loyalement à la monarchie, je voterai la liste civile. (Agitation sur les bancs socialistes.) Il faut dire la vérité. J'ai entendu avec plaisir le discours du nouveau souverain. (Très bien, sur les bancs catholiques et libéraux.) J'estime que le régime du pouvoir personnel est enterré. (Exclamations ironiques sur les bancs socialistes.) Dans ces conditions, voter contre le projet ce serait faire acte disgracieux que rien ne justifie. (Très bien.) Seulement, le projet me paraît bien mal rédigé.

M. Royer. — Je maintiens que la charité est un mal qui tue la liberté. M. Hymans n'admet pas que la charité soit avilissante. Je renvoie M. Hymans à M. Bergeret d'Anatole France. (Rires à droite.)

M. Verhaegen est heureux de constater avec quel éclat s'est affirmé le sentiment monarchique.

M. Furnémont (à la droite). — Tas de brutes! (Exclamations.)

M. le Président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Furnémont. — Soit, mais je m'indigne quand on accueille ici par des ricanements le nom du plus grand écrivain de France.

M. Verhaegen continue au milieu du bruit à défendre la liste civile. Dites à la classe ouvrière les services rendus au pays par nos souverains. (Bruit à l'extrême-gauche.)

M. Destrée. — Nous avons voulu affirmer qu'il y a encore dans le pays des convictions républicaines. C'est fait, je n'insiste pas.

Maintenant une observation d'ordre pratique. J'ai dit récemment que dans les palais il y avait des choses appartenant à la nation. Aujourd'hui la lumière juridique se fait.

M. Woeste lui-même a parlé. C'est le moment de demander où sont les antiquités égyptiennes et autres richesses artistiques qui étaient les nôtres.

Il y avait des tableaux appartenant au Roi, mais il y en avait d'autres qui doivent être restitués. Nous avons vu se dissoudre la fameuse et fantaisiste société des sites.

Je veux que désormais nous sachions ce qui en est. C'est pourquoi je demande par amendement que chaque année on passe un inventaire des objets garnissant les palais royaux. Pour ce qui appartiendrait personnellement au souverain, la déclaration royale suffirait. (Très bien! à l'extrême-gauche.)

M. Liebaert, ministre des finances, répond que l'inventaire se justifie pour ce qui appartient à l'Etat. Mais l'amendement est inutile parce que la loi est formelle.

Quant à l'amendement de M. Janson, il est inutile aussi, les votes relatifs au Congo n'étant mentionnés que pour rappel. Quel inconvénient y a-t-il au rappel de ces lois.

M. Masson. — Il est inutile d'en parler.

M. le ministre. — Les socialistes ont voulu prouver qu'il y avait encore des républicains. Soit, on aurait pu croire, en effet, dans ces derniers temps, qu'il n'y en avait pas. (Rires). On a comparé la liste civile à un salaire d'ouvrier. C'est là un vieux procédé qui ne trompe plus personne. Nous ne pouvons nous comprendre, nous parlons une autre langue que les socialistes. Mais M. Royer a eu tort de flétrir ici l'un des plus nobles sentiments de l'homme, la charité. (Très bien à droite; bruit à l'extrême-gauche.)

M. Janson insiste en faveur de son amendement.

M. le ministre consent à accepter l'amendement.

M. Demblon demande la parole. (Aux voix!)

L'orateur proteste contre le discours de M. Verhaegen qui, dit-il, a attaqué les socialistes.

On a protesté contre le mot salaire appliqué à la rémunération du Roi. Si ce mot est accepté par l'ouvrier qui se rend utile, les parasites ne peuvent s'en offenser. (Bruit.) Maintenant, messieurs de la droite, vous parlez haut parce que le maître n'est plus là. Et vous vous étiez prêtés à toutes les avanies. (Bruit.)

Devant le devoir de la Chambre, je n'en dirai pas plus long. (Rires).

M. le président donne lecture du projet qui est ainsi conçu :

Article premier. — La liste civile est fixée à trois millions trois cent mille francs (3.300.000 fr.) pour la durée du règne de Sa Majesté Albert.

Article 2. — Outre les biens dont la jouissance appartient au Roi en vertu de la loi du 31 décembre 1905 approuvant la donation faite à l'Etat par Sa Majesté Léopold II, et de la loi du 18 octobre 1908 réalisant le transfert à la Belgique de l'Etat Indépendant du Congo, les habitations royales sont mises à la disposition du Roi, à charge pour la liste civile de pourvoir à leur entretien et à leur ameublement.

L'amendement Janson est adopté du consentement du gouvernement.

M. Destrée retire son amendement.

Le projet est adopté par 100 voix contre 29 et une abstention, M. Augusteyns.

Budget des dotations

M. Mechelynck demande que la questure s'occupe de l'amélioration de certains locaux